

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/10/15

Date de la convocation	06/10/ 2020
	Votes : 26
Présents : 20	Pour : 26
Absents : 1	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine
- Mme CAMPOY épouse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201015-2020-10-15-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Objet : Supports de communication – Charte d'utilisation – Modification et reconduction

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 21 janvier et 24 mars 2016 relatives à l'adoption d'une charte d'utilisation des supports de communication de la commune mis à la disposition des différents acteurs de la vie locale.

Monsieur le Maire indique que cette charte doit être modifiée. Elle définit toutes les modalités pratiques de fonctionnement des supports de communication.

Lecture est faite de ladite charte de communication.

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Adopte la présente charte d'utilisation des supports de communication de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace les délibérations des 21 janvier et 24 mars 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201015-2020-10-15-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020